



CODE OF CONDUCT

Directives of Fronius France S.A.R.L.

CODE DE CONDUITE

Directives Fronius France S.A.R.L.



CODE OF CONDUCT

Our values – Community, Innovation, Creativity, Sustainability, Quality Awareness and Cost Effectiveness – are the guiding principles at the heart of everything we do. Through this code of conduct, we are committing ourselves to acting responsibly and in an appropriate manner. In this way, our employees will be better equipped to make business decisions and take action as autonomous individuals.

Our employees are crucial to the success of our company because they are the bedrock of our reputation and of the trust that our customers place in us. It is precisely for this reason that clear ethical and moral principles need to be built into our business approach.

This code of conduct applies to all Fronius employees (white- and blue-collar employees, apprentices, interns and leased staff) regardless of their position within the company. We also expect our business partners to behave with integrity and in accordance with the law in line with this code.

Each and every employee is individually responsible for complying with and implementing the code of conduct. Managers are required to set a good example for employees by putting the code of conduct into practice themselves. They must also instruct their employees so that they know how to respond to the code of conduct, must check that their employees are actually following it and provide them with training.

When interpreting the rules of the code of conduct, employees must also rely on their own judgement and must ask themselves whether a particular course of action is ethically or morally questionable, or could potentially provoke criticism. However, in those cases where legal regulations apply, there is absolutely no room for personal discretion.

CODE DE CONDUITE

Nos valeurs - communauté, innovation, créativité, durabilité, souci de la qualité et de la rentabilité - sont les principes directeurs au cœur de tout ce que nous faisons. Par ce code de conduite, nous nous engageons à agir de manière responsable et appropriée. De cette manière, nos collaborateurs seront mieux équipés pour prendre des décisions commerciales et agir en tant qu'individus autonomes.

Nos collaborateurs sont essentiels au succès de notre entreprise, car ils sont le fondement de notre réputation et de la confiance que nos clients nous accordent. C'est précisément pour cette raison que des principes éthiques et moraux clairs doivent être intégrés dans notre approche commerciale.

Ce code de conduite s'applique à tous les collaborateurs de Fronius (cadres, non cadres, apprentis, stagiaires, intérimaires), quelle que soit leur position dans l'entreprise. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils se comportent avec intégrité et dans le respect de la loi, conformément à ce code.

Chaque collaborateur est individuellement responsable du respect et de la mise en œuvre du code de conduite. Les dirigeants sont tenus de donner le bon exemple aux collaborateurs en mettant eux-mêmes en pratique le code de conduite. Ils doivent également former les collaborateurs pour qu'ils sachent comment réagir au code de conduite et vérifier que collaborateurs le respectent effectivement.

Lorsqu'ils interprètent les règles du code de conduite, les collaborateurs doivent également se fier à leur propre jugement et se demander si une ligne de conduite particulière est éthiquement ou moralement discutable, ou pourrait éventuellement susciter des critiques. Toutefois, dans les cas où des réglementations légales s'appliquent, il n'y a absolument aucune place pour une discrétion personnelle.



If employees have any questions or doubts about the code of conduct, they are welcome to seek clarification from their line manager, in case of controversy or difficulties in the interpretation of this code of good conduct, the Managing Director/ the Manager of General Departments will call an extraordinary meeting of the CSE (staff representative) in order to decide together on the difficulties encountered.

The Managing Director/ the Manager of General Departments can be contacted by mail or by phone.

Si les collaborateurs ont des questions ou des doutes sur le code de conduite, ils sont invités à demander à tout moment des éclaircissements à leur supérieur hiérarchique, au directeur général, En cas de controverse ou de difficultés d'interprétation du présent code de bonne conduite le Gérant / le Directeur des services généraux déclenchera une réunion extraordinaire du CSE afin de statuer ensemble sur les difficultés rencontrées.

Le Gérant / le directeur des services généraux peut être contacté par mail ou par téléphone.



1 LEGISLATION/OTHER REGULATIONS

Compliance with legislation and regulations (French law and international law) applies to all our activities and commercial decisions.

2 FREE/FAIR COMPETITION

Professional, fair and transparent conduct in the marketplace is conducive to safeguarding our interests in the long term and helps Fronius to securely maintain its competitiveness in a sustainable way.

- / When participating in the market, we steer clear of underhand marketing arrangements, market abuse or concentrations of power. We avoid any restriction of free competition and any breach of competition and antitrust laws. We respond to the challenges on the market by ensuring that our employees are, trained and encouraged to follow the regulations in force that our processes are efficient and that our products are of high quality.
- / In our dealings with our competitors, the following are strictly prohibited: arrangements of any kind relating to prices or production quantities; discrimination against other market participants; splitting or dividing up the market by apportioning customers, suppliers, territories or business areas; exerting unreasonable pressure on business partners; sham offers and similar agreements with other competitors; cartels; and any exchange of confidential information belonging to other market participants, including, in particular, price calculations, production capacities, production costs, terms and conditions of sale.

1 LEGISLATION/AUTRES REGLEMENTATIONS

Le respect de la législation, des réglementations (droit français et droit international) s'applique à toutes nos activités et décisions commerciales

2 CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Une conduite professionnelle, équitable et transparente sur le marché est propice à la sauvegarde de nos intérêts à long terme et aide Fronius à maintenir sa compétitivité de manière durable.

- / Lorsque nous participons au marché, nous évitons les accords de commercialisation clandestine, les abus de marché ou les concentrations de pouvoir. Nous évitons toute restriction de la libre concurrence et toute violation des lois sur la concurrence et les ententes. Nous répondons aux défis du marché en nous assurant que nos collaborateurs sont formés et incités à suivre les réglementations en vigueur / que nos processus sont efficaces et que nos produits sont de haute qualité.
- / Dans nos relations avec nos concurrents, les éléments suivants sont strictement interdits : les accords de toute nature concernant les prix ou les quantités de production ; la discrimination à l'égard d'autres acteurs du marché ; le fractionnement ou la division du marché par la répartition des clients, des fournisseurs, des territoires ou des secteurs d'activité ; l'exercice de pressions déraisonnables sur les partenaires commerciaux ; les offres fictives et les accords similaires avec d'autres concurrents ; les ententes ; et tout échange d'informations confidentielles appartenant à d'autres acteurs du marché, y compris, en particulier, le calcul des prix, les capacités de production, les coûts de production, les conditions de vente.



- / We do not discuss any internal matters with our competitors that could affect market behaviour, particularly prices and terms and conditions of sale, costs and calculations, stock lists and capacities, production schedules, strategic information of any kind, and confidential or protected information.
- / In cases where we receive such information unsolicited from third parties, this is to be documented and reported to the Managing Director/ the Manager of General Departments.
- / We are sincere in our dealings with our suppliers and treat them fairly. We make purchasing decisions purely on the basis of quality, deadlines and prices.
- / Our cooperation in associations and lobby groups is geared towards positive economic development. All participation in and activities associated with such associations are subject to the above stipulations; it is forbidden to exchange market and price-related information or to exchange confidential company information.
- / Whenever conduct in breach of competition law is identified, it must be reported to the Managing Director/ to the Manager of General Departments immediately.
- / Nous n'abordons pas avec nos concurrents des questions internes susceptibles d'affecter le comportement du marché, en particulier les prix et les conditions de vente, les coûts et les calculs, les listes et les capacités de stock, les calendriers de production, les informations stratégiques de quelque nature que ce soit, et les informations confidentielles relatives à l'activité de nos concurrents ou des informations protégées.
- / Dans les cas où nous recevons de telles informations non demandées de la part de tiers, cela doit être consigné et signalé au Gérant / au directeur des services généraux.
- / Nous sommes sincères dans nos relations avec nos fournisseurs et les traitons équitablement. Nous prenons nos décisions d'achat sur la seule base de la qualité, des délais et des prix.
- / Notre coopération au sein d'associations et de groupes de pression est orientée vers un développement économique positif. Toute participation / activité liée à ces associations est soumise aux dispositions ci-dessus ; il est interdit d'échanger des informations sur le marché et les prix ou d'échanger des informations confidentielles sur les entreprises.
- / Chaque fois qu'un comportement contraire au droit de la concurrence est constaté, il doit être immédiatement signalé au Gérant / au directeur des services généraux.

3 CORRUPTION/ BRIBERY/ MONEY LAUNDERING

We reject corruption in any form. Corruption is the abuse of one's power for one's own personal gain or benefit. When accepting or granting benefits, we always take care to ensure that they are appropriate and do not reflect badly on us in any way, irrespective of whether or not there is a criminal dimension involved.

3 CORRUPTION/ / LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous rejetons la corruption sous toutes ses formes. La corruption est l'abus de pouvoir d'une personne pour son propre profit ou bénéfice personnel. Lorsque nous acceptons ou accordons des avantages, nous veillons toujours à ce qu'ils soient appropriés et ne nous nuisent en aucune façon, qu'il y ait ou non une dimension pénale.



Appropriate action must be taken to counter even the slightest hint of unacceptable or dubious conduct. For this reason, all our employees are forbidden from granting or accepting benefits of any kind, particularly in cases where this could unduly affect business activities.

We do not tolerate any form of bribery. The granting or acceptance of gifts of any kind that give rise to obligations or expectations is alien to us and will not be tolerated.

By "gifts" we mean any form of advantage bestowed, in particular invitations or other benefits such as cash payments, vouchers/coupons, savings/reductions or intangible benefits. This does not include gifts of minimal value, hospitality that is provided as part of normal business practice, donations to people in need and sponsoring activities that are carried out with sufficient transparency.

Money laundering is the process of feeding sums of money or assets obtained by illegal means into the legal financial and business markets. The money mainly originates from prohibited activities such as tax evasion, bribery, blackmail, corruption, robbery, drug trafficking or the illegal arms trade. The purpose of the "laundering" process is to conceal these origins.

We are committed to compliance with all applicable anti-money laundering regulations. No flows of money are to be accepted if they could potentially be associated with money laundering. In cases of doubt, careful scrutiny is required.

Des mesures appropriées doivent être prises pour contrer le moindre soupçon de comportement inacceptable ou douteux. C'est pourquoi il est interdit à tous nos collaborateurs d'accorder ou d'accepter des avantages de quelque nature que ce soit, en particulier dans les cas où cela pourrait affecter indûment les activités commerciales.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption. L'octroi ou l'acceptation de cadeaux de quelque nature que ce soit qui donnent lieu à des obligations ou à des attentes nous est étranger et ne sera pas toléré.

Par "cadeaux", nous entendons toute forme d'avantage accordé, en particulier les invitations ou autres avantages tels que des paiements en espèces, des bons/coupons, des économies/réductions ou des avantages intangibles. Cela n'inclut pas les cadeaux d'une valeur minimale, l'hospitalité offerte dans le cadre des pratiques commerciales normales, les dons aux personnes dans le besoin et les activités de parrainage qui sont menées avec suffisamment de transparence.

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à introduire des sommes d'argent ou des actifs obtenus par des moyens illégaux sur les marchés financiers et commerciaux légaux. L'argent provient principalement d'activités interdites telles que l'évasion fiscale, la corruption, le chantage, le vol, le trafic de drogue ou le commerce illégal d'armes. L'objectif du processus de "blanchiment" est de dissimuler ces origines.

Nous nous engageons à respecter toutes les réglementations anti-blanchiment applicables. Aucun flux d'argent ne doit être accepté s'il est susceptible d'être associé au blanchiment d'argent. En cas de doute, il convient de faire preuve d'une grande prudence.



4 INTEGRITY/RESPECT

Every human being is precious and unique. We value and foster the abilities of each individual.

Our self-image and our code of conduct compel us to honour the dignity and personhood of each employee, to deal with one another respectfully and to have due and deliberate regard for diversity in a way that creates value.

Discrimination of any kind whatsoever will not be tolerated. This includes any form of discrimination on the basis of a person's views and beliefs; on cultural, religious or political grounds; on the basis of differing sexual orientations; and on the basis of differing mental or physical characteristics or abilities.

Similarly, under no circumstances will we tolerate any kind of sexual harassment. This also includes remarks or innuendos, whether made verbally or in writing, degrading expressions or comments of a similar kind or pictures and images of a similar kind.

Any form of human trafficking, child labour or forced labour is strictly prohibited and is not acceptable to Fronius.

5 CONFLICTS OF INTEREST

We make our decisions objectively and impartially based on the facts. If employees enter situations where their own personal or economic interests come into conflict – or could potentially come into conflict – with the interests of Fronius, we expect them to act solely in the interest of the company. Every employee is required to fully disclose any current or potential conflicts of interest to their direct line manager immediately and unprompted, and – if necessary – to request special permission, even in cases where only a perceived conflict of interest of this kind might arise.

4 INTÉGRITÉ/RESPECT

Chaque être humain est précieux et unique. Nous valorisons et encourageons les capacités de chaque individu.

L'image que nous avons de nous-mêmes et notre code de conduite nous obligent à respecter la dignité et la personnalité de chaque collaborateur, à traiter les uns avec les autres avec respect et à tenir dûment et délibérément compte de la diversité d'une manière qui crée de la valeur.

Aucune discrimination, quelle qu'elle soit, ne sera tolérée. Cela comprend toute forme de discrimination fondée sur les opinions et les croyances d'une personne, sur des motifs culturels, religieux ou politiques, sur des orientations sexuelles différentes et sur des caractéristiques ou des capacités mentales ou physiques différentes.

De même, nous ne tolérerons en aucun cas une quelconque forme de harcèlement sexuel. Cela inclut également les remarques ou insinuations, qu'elles soient faites verbalement ou par écrit, les expressions ou commentaires dégradants de même nature ou les images et photos de même nature.

Toute forme de traite des êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé est strictement interdite et n'est pas acceptable pour Fronius.

5 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous prenons nos décisions de manière objective et impartiale, en nous basant sur les faits. Si des collaborateurs se trouvent dans des situations où leurs intérêts personnels ou économiques entrent en conflit - ou pourraient potentiellement entrer en conflit - avec les intérêts de Fronius, nous attendons d'eux qu'ils agissent uniquement dans l'intérêt de l'entreprise. Chaque collaborateur est tenu de révéler tout conflit d'intérêts actuel ou potentiel à son supérieur hiérarchique direct, immédiatement et sans délai, et - si nécessaire - de demander une autorisation spéciale, même dans les cas où seul un conflit d'intérêts apparent de ce type pourrait survenir.



Outside employment always requires prior written permission from the employee's direct line manager and the HR department must also be informed. This also applies to participation in the supervisory or advisory boards of companies outside of the Fronius Group.

Economic involvement with competitors or business partners of Fronius (customers or suppliers) is forbidden. The only exceptions to this are minor shareholdings in listed companies, provided that these are in line with standard investment management practices. Managers must also make their direct line managers and the legal department of Fronius International aware – in a verifiable manner – of any shareholdings that their close family members have in competitors or business partners of Fronius. The legal department of Fronius International can be contacted via the following e-mail address: legal@fronius.com

Transactions with business partners must be reported to the employee's direct line manager well in advance of any contract negotiations in cases where close family members of the employee are involved in the corporate decisions of the business partner or are acting directly as negotiators on behalf of the business partner

If employees have close family members working in the same department as themselves, they must disclose this to their direct line managers in a verifiable manner. By "close family members", we mean spouses, partners, parents, siblings and children.

L'emploi à l'extérieur exige toujours une autorisation écrite préalable du supérieur hiérarchique direct de du collaborateur et le service des ressources humaines doit également en être informé. Cela s'applique également à la participation aux conseils de surveillance ou aux conseils consultatifs d'entreprises n'appartenant pas au groupe Fronius.

Toute participation économique avec des concurrents ou des partenaires commerciaux de Fronius (clients ou fournisseurs) est interdite. Les seules exceptions à cette règle sont les participations mineures dans des sociétés cotées en bourse, à condition qu'elles soient conformes aux pratiques habituelles de gestion des investissements. Les dirigeants doivent également informer leurs supérieurs hiérarchiques directs et le service juridique de Fronius International - de manière vérifiable - de toute participation que des membres de leur famille proche détiennent dans des concurrents ou partenaires commerciaux de Fronius. Le service juridique de Fronius International peut être contacté à l'adresse électronique suivante : legal@fronius.com

Les transactions avec les partenaires commerciaux doivent être signalées au supérieur hiérarchique direct de du collaborateur bien avant toute négociation de contrat dans les cas où des membres de la famille proche de du collaborateur sont impliqués dans les décisions de l'entreprise du partenaire commercial ou agissent directement en tant que négociateurs au nom du partenaire commercial

Si les employés ont des membres de leur famille proche travaillant dans le même service qu'eux, ils doivent le signaler à leurs supérieurs hiérarchiques directs de manière vérifiable. Par "membres de la famille proche", nous entendons les conjoints, les partenaires, les parents, les frères et sœurs et les enfants.



6 HANDLING OF COMPANY INFORMATION/ NON-DISCLOSURE

Confidential information of any kind (financial data, contracts, correspondence, technical data) that is obtained in a professional capacity is intended exclusively for internal use and must not be utilised to pursue personal interests. Nor is it to be disclosed to external third parties without permission. Company information must always be kept safe and must be secured to prevent access by third parties.

The strictest confidentiality must be observed in relation to all company and business secrets as well as all matters relating to the company. Whenever the involvement of external partners is sought, suitable non-disclosure agreements must be put in place.

Employees remain bound by the non-disclosure obligation in full even after their employment comes to an end.

All employees are required to protect the intellectual property belonging to Fronius and to prevent competitors or unauthorised third parties from accessing this exclusive knowledge. Employees must treat the intellectual property of Fronius as strictly confidential and use it exclusively for the purpose of carrying out their duties.

During the term of his employment contract, every employee must, in accordance with articles R.611-1 et seq. of the Intellectual Property Code, immediately inform Fronius of any invention of which he is the author or co-author, whether service inventions or inventions made outside the performance of his employment contract. This declaration must contain all information, drawings or documents in its possession which enable Fronius to determine the classification of the invention.

6 TRAITEMENT DES INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS/ NON DIVULGATION

Les informations confidentielles de toute nature (données financières, contrats, correspondance, données techniques) obtenues à titre professionnel sont exclusivement destinées à un usage interne et ne doivent pas être utilisées pour poursuivre des intérêts personnels. Elles ne doivent pas non plus être divulguées à des tiers externes sans autorisation. Les informations sur les entreprises doivent toujours être conservées en toute sécurité et doivent être sécurisées pour empêcher l'accès de tiers.

La confidentialité la plus stricte doit être respectée pour tous les secrets d'entreprise et d'affaires ainsi que pour toutes les questions relatives à l'entreprise. Chaque fois que la participation de partenaires extérieurs est recherchée, des accords de non-divulgence appropriés doivent être mis en place.

Les collaborateurs restent entièrement liés par l'obligation de non-divulgence même après la fin de leur contrat.

Tous les collaborateurs sont tenus de protéger la propriété intellectuelle appartenant à Fronius et d'empêcher des concurrents ou des tiers non autorisés d'accéder à ces connaissances exclusives. Les collaborateurs doivent traiter la propriété intellectuelle de Fronius de manière strictement confidentielle et l'utiliser exclusivement dans l'exercice de leurs fonctions.

Pendant la durée de son contrat de travail, tout collaborateur doit, conformément aux articles R.611-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, informer Fronius immédiatement de toute invention dont il serait auteur ou co-auteur, qu'il s'agisse d'inventions de service ou d'inventions faites en dehors de l'exécution de son contrat de travail. Cette déclaration doit contenir toutes informations, dessins ou documents en sa possession, permettant à Fronius de déterminer le classement de l'invention.



No disclosure of the invention shall be made until a final decision on its classification has been made.

Aucune divulgation de l'invention ne devra être faite tant qu'il n'aura pas été statué définitivement sur son classement.

All work, studies or research carried out on behalf of Fronius within the framework of the contractual relationship and in the exercise of an inventive mission will be the sole property of Fronius.

Tous les travaux, études ou recherches effectués pour le compte de Fronius dans le cadre de la relation contractuelle et dans l'exercice d'une mission inventive, seront la seule propriété de Fronius.

If an employee makes an invention which relates to the activities, studies or research of Fronius and for which Fronius takes title to intellectual property, his name will be mentioned in the application for a patent or utility certificate and reproduced in the printed copy of the description, unless the employee opts to do so. This mention does not, by itself, entail the right of co-ownership.

Si un collaborateur réalise une invention ayant trait aux activités, études ou recherches de Fronius et donnant lieu à une prise de titre de propriété intellectuelle par celle-ci, son nom sera mentionné dans la demande de brevet ou de certificat d'utilité et reproduit dans l'exemplaire imprimé de la description, sauf si le collaborateur s'y oppose. Cette mention n'entraîne pas, par elle-même le droit de copropriété.

Inventions made outside the work of an employee shall remain his property, unless they were made in the course of his duties, in the field of Fronius' activities or through the knowledge or use of techniques, means or data provided by Fronius.

Les inventions effectuées en dehors du travail d'un collaborateur demeureront sa propriété, sauf si elles ont été faites dans le cours de l'exécution de ses fonctions, dans le domaine des activités de Fronius ou grâce à la connaissance ou à l'utilisation de techniques, moyens ou données procurées par elle.

All disputes between Fronius and an employee relating to the ownership, remuneration or price of inventions made by the employee will be submitted to the National Commission for Employee Inventions or to the courts.

Tous les litiges entre Fronius et un collaborateur relatifs à la propriété, à la rémunération ou au prix des inventions faites par le collaborateur seront soumis à la Commission Nationale des Inventions des salariés ou au tribunal judiciaire.

We respect the intellectual property of others. We will not tolerate any illegitimate use of intellectual property that does not belong to us. We are aware of the highly sensitive nature of any personal data entrusted to us and are committed to ensuring its protection in compliance with the GDPR. This also applies to relevant data belonging to customers and suppliers.

Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui. Nous ne tolérerons aucune utilisation illégitime de la propriété intellectuelle qui ne nous appartient pas. Nous sommes conscients de la nature hautement sensible des données personnelles qui nous sont confiées et nous nous engageons à assurer leur protection en les en respectant scrupuleusement le RGPD. Cela s'applique également aux données pertinentes appartenant aux clients et aux fournisseurs.



7 REPORTING MISCONDUCT

All employees are required to comply with this code of conduct at all times. If employees identify any breaches of the terms of the code of conduct, of other internal directives and rules or of legal regulations, they must report them immediately. All such reports will be treated as confidential and carefully investigated.

Employees are free to choose from the following reporting methods:

- / Send the information to the Managing Director
- or
- / Send the information to the Manager of General Departments
- or
- / Send the information to your direct line manager.

In the interest of fostering open and trusting communication, we wish to stress explicitly that any employees who do report identified breaches of laws, the code of conduct or other internal directives and rules will not – under any circumstances – suffer any negative consequences whatsoever as a result. Exactly the same applies to others who contribute important information to the investigation of such misconduct.

In case of proven slanderous denunciation (= the bad faith of the person who alerted), this may lead to disciplinary sanctions.

7 SIGNALER UNE FAUTE

Tous les Collaborateurs sont tenus de respecter ce code de conduite à tout moment. Si les collaborateurs constatent des infractions aux dispositions du code de conduite, à d'autres directives et règles internes ou à des réglementations légales, ils doivent les signaler immédiatement. Tous ces signalements seront traités de manière confidentielle et feront l'objet d'une enquête approfondie.

Les collaborateurs sont libres de choisir parmi les méthodes de signalement suivantes:

- / Envoyer les informations au Gérant
- ou
- / Envoyer les informations au directeur des services généraux
- ou
- / Envoyer l'information à leur supérieur hiérarchique direct.

Afin de favoriser une communication ouverte et confiante, nous souhaitons souligner explicitement que les collaborateurs qui signalent des infractions aux lois, au code de conduite ou à d'autres directives et règles internes ne subiront en aucun cas - de conséquences négatives de quelque nature que ce soit. Il en va exactement de même pour les autres personnes qui fournissent des informations importantes dans le cadre de l'enquête sur ces fautes.

En cas de dénonciation calomnieuse prouvée (= la mauvaise foi de la personne qui a alerté), cela pourra entraîner des sanctions disciplinaires.